

Reines de France et d'ailleurs

Paru dans Éliane Viennot, *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006 — CHAPITRE 7

Les reines sont en partie des dames comme les autres. Pour vivre à la tête des royaumes, elles n'en subissent pas moins les rapports de force généraux de la période. La féodalisation notamment, comme le poids de plus en plus décisif de l'Église romaine, déterminent largement leurs conditions de vie et d'exercice du pouvoir. Par ailleurs, on attend généralement d'elles qu'elles assument les mêmes responsabilités, qu'elles aient les mêmes activités que leurs homologues non couronnées, dont elles sont les sœurs, les filles, les mères ou les cousines. Et elles-mêmes tablent bien souvent sur les mêmes ressorts pour produire les mêmes effets, notamment pour ce qui est de mieux asseoir leur légitimité.

Des particularismes s'attachent cependant à leur statut. Plus soumises à l'arbitraire marital que les autres femmes de la grande noblesse, contraintes à une « productivité » génésique apparemment inconnue de ces dernières comme de leurs ancêtres mérovingiennes et pépinides, elles se meuvent néanmoins dans des espaces mieux délimités par les nouvelles règles de succession au trône, lentement élaborées durant cette période. Les enjeux qui pèsent sur leurs unions, c'est-à-dire sur elles, sont par ailleurs plus grands, puisque relevant au premier chef de la politique internationale, et les conflits qui déchirent l'Europe les atteignent souvent de plein fouet. Enfin, leurs pouvoirs religieux, culturels, politiques, maternels sont évidemment démultipliés – lorsque des conditions favorables leur permettent de les exercer.

Une position de plus en plus sûre

L'observation de la maison royale de France, pour ne s'en tenir qu'à elle, fait apparaître la très grande fragilité du statut d'épouse royale jusqu'à la fin du XII^e siècle. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. De Charles le Chauve jusqu'à Philippe Auguste, dix-sept rois épousent trente femmes, dont dix sont répudiées et deux non reconnues comme légitimes. Ces « accidents » sont curieusement concentrés au début et à la fin de la période, puisqu'on en trouve trois en 867, 878 et 886, chez les derniers Carolingiens encore non contestés (Charles le Chauve, son fils Louis le Bègue, son frère Charles le Gros¹), tandis que les autres touchent, à partir de 992, toute la descendance d'Hugues Capet jusqu'à la soumission de Philippe au diktat pontifical, en 1200.

Deux des dix répudiations relèvent de ce qu'on pourrait appeler la nécessité dynastique. La première est celle de Rozala de Provence (rebaptisée Suzanne), veuve du comte de Flandre, bizarrement mariée aux alentours de la cinquantaine au futur Robert II, alors âgé de seize ans ; calcul politique de son père Hugues Capet, à l'évidence,

¹. Je compte ce roi, qui régna sur la France de 884 à 887, bien qu'il n'ait pas été conservé dans la liste officielle des rois de France, où Charles le Chauve (840-877) est considéré comme le deuxième du nom, et Charles le Bel (1322-1328) comme le quatrième... Je compte de même Carloman, fils de Louis le Bègue et d'Ansgarde, qui régna (879-884) avec son frère Louis III (879-882), donc assez peu, certes, mais toujours plus que Jean I^{er}, qui mourut à l'âge de quatre ou cinq jours...

à l'affût de toutes les alliances possibles dans la situation calamiteuse qui était la sienne ; sans doute s'est-elle révélée très rapidement ménopausée, car elle est répudiée après seulement quatre ans de mariage, du vivant même de Capet (992), sans provoquer de problème majeur du côté de la papauté. La seconde touche la deuxième épouse du même Robert le Pieux, Berthe de Bourgogne. Aimée de lui dès sa jeunesse, épousée en 996, elle est répudiée en 1001 à la demandée de Rome, en vertu de sa lutte contre « l'inceste ». Robert plie sans difficultés car Berthe est probablement stérile. Il contracte donc (avec l'appui du ciel romain) une troisième union, qui lui donne enfin des héritiers, mais il poursuit la vie commune avec Berthe, qui termine ses jours à ses côtés près de vingt-cinq ans plus tard.

Toutes les autres répudiations sont motivées par le « bon plaisir royal ». Charles le Chauve se sépare d'Ermentrude après vingt-cinq ans de mariage et de nombreux enfants, dont le monarque suivant, Louis le Bègue. Ansgarde, pourtant épousée par ce dernier de sa propre volonté, est débarquée dès la mort de Charles le Chauve (s'y serait-il opposé ?), après dix ans de mariage et deux fils qui deviendront rois (Louis III et Carloman). Richarde est répudiée par Charles le Gros après vingt-quatre ans de mariage et peut-être un fils. Berthe de Hollande est mise au rencart par Philippe I^{er} au profit de la sublime Bertrade de Monfort, quoiqu'elle soit la mère du futur Louis VI. Lucienne de Rochefort est écartée par ce dernier au bout de trois ans de mariage, sans raisons apparentes. Aliénor d'Aquitaine est répudiée après quinze ans de mariage, bien qu'elle ait fait la preuve de sa fécondité, puisque deux filles lui sont nées de Louis VII. Isabelle de Hainaut, épousée à dix ans par le fils de celui-ci, un garçon de quinze qui la choisit tout seul et consomme immédiatement son mariage pour en éviter toute contestation, se voit presque aussitôt délaissée ; elle n'échappe à la répudiation pure et simple qu'en organisant des scandales publics. Philippe la « reprenant », elle accouche à dix-sept ans du futur Louis VIII et meurt trois ans plus tard en donnant naissance à deux jumeaux, tandis que son mari court le jupon sur les routes de Jérusalem. Quant à Ingeborg de Danemark, qui la remplace dans le lit du roi, elle n'y fait qu'un tour très rapide : impuissant lors de sa nuit de noces, puis dans les quelques essais qu'il tente par la suite, il l'accuse de sorcellerie et la relègue de monastère en monastère, tentant de faire annuler son mariage durant de longues années. Mais le temps de ce bon plaisir-là est passé, et Ingeborg finira ses jours auprès de Philippe enfin « Auguste », bien après la mort de celle qui l'avait remplacée dans la fonction de reine, Agnès de Méranie.

Dans un cas seulement, le bon plaisir se conjugue au féminin. Adélaïde d'Anjou, veuve du comte de Gévaudan et mariée à trente-cinq ans à Louis V qui en a quinze, le quitte après quelques années de vie commune pour épouser Guillaume d'Arles. Cas unique, mais fatal : Louis meurt peu après, faible, seul et sans héritier, dernier roi de sa « race », alors qu'Adélaïde et Guillaume auront une fille, qui deviendra reine de France.

La concentration temporelle et le caractère arbitraire de la plupart de ces répudiations indiquent clairement que les rois se débarrassent volontiers de leurs épouses indésirables quand ils en ont les moyens, c'est-à-dire d'une part quand aucune autorité supérieure ne les en empêche, et d'autre part quand ils n'ont pas réellement besoin de leur femme ou de sa parentèle. Les épouses royales ont en effet ceci de particulier, par rapport à tant d'épouses de la noblesse, que la « loi » de l'hypergynie ne fonctionne généralement pas dans leur cas. Parmi les trente reines considérées ici, quatre seulement sont d'extraction plus haute que leur mari. Béatrice de Vermandois, une Carolingienne issue d'un des plus puissants lignages flamands, est l'épouse de Robert, comte de Blois, le second des « Robertiens » à oser monter sur le trône – avec

l'aide irremplaçable de sa belle-famille. Emma I^{re}, leur fille, permet à son époux Raoul, fils du duc de Bourgogne, de devenir roi de France ; elle a beau ne pas lui donner d'enfant, il n'a pas les moyens de la quitter. Gerberge, fille d'Henri l'Oiseleur et sœur du premier « empereur romain germanique », Otton, est l'épouse de Louis d'Outremer : un Carolingien, certes, puisqu'il est le fils de Charles le Simple, mais élevé en exil, toute sa vie en rivalité avec les Robertiens ; il n'a pas trop de tous les soutiens de son épouse pour se maintenir à flot. Emma d'Italie enfin, belle-fille du même Othon I^{er}, femme de Lothaire durant vingt-et-un ans, avant-dernier Carolingien à régner en France.

Les autres sont issues de bons lignages : on ne voit plus au poste de reine, à cette époque, de femmes d'origine obscure, voire servile, comme du temps de la dynastie mérovingienne ; la tendance est à l'isogamie – au mariage entre égaux – dans les familles dirigeantes européennes. Elles sont donc filles de rois, ou de comtes aussi puissants que des rois, mais aussi, bien souvent, issues de familles vassales ou de lignages étrangers de moyenne envergure. La puissance de leur parentèle peut d'ailleurs varier rapidement en ces temps chaotiques, et telle qui paraissait « intéressante » peut se révéler quelques années plus tard sans grande valeur. Moins elles « pèsent », plus leur situation est fragile. L'alliance du duc d'Aquitaine était d'un intérêt crucial pour Capet : sa fille Adélaïde fut son unique épouse durant vingt-six ans. De même, sans doute, l'alliance du comte de Savoie devait-elle compter beaucoup pour Louis VI (l'un des premiers Capétiens à apercevoir le bout du tunnel), puisqu'il mourut aux côtés de sa fille, une autre Adélaïde, après vingt-deux ans de mariage. Que pesait en revanche une Lucienne de Rochefort ? Isabelle de Hainaut, héritière de l'Artois, méritait assurément des égards ; mais sa famille fit des difficultés pour lâcher sa dot – origine du délaissement de la petite reine par son très jeune époux, et de son désespoir. Même le roi du Danemark finit par sembler un allié négligeable au yeux de Philippe Auguste, devenu il est vrai, en quelques années, le seigneur le plus puissant de son royaume. Les rapports de force surdéterminent donc nettement les relations matrimoniales, même si elles sont à l'évidence toujours complexes et aléatoires. À l'aune de ces exemples, l'annulation du mariage d'Aliénor paraît une erreur politique monumentale ; seule grande héritière de la liste, elle était à la tête de territoires (dix-neuf de nos actuels départements) qui auraient permis de multiplier par quatre la superficie du domaine royal.

Ces soubresauts et ces errements ne sauraient masquer l'amélioration relative de la situation des épouses royales depuis les temps mérovingiens ou même le début des temps carolingiens. Aucune ne semble avoir été tuée – il est vrai que les meurtres ont également presque disparu du côté des hommes – et aucune ne paraît avoir subi la vie de harem imposée par Dagobert ou Charlemagne à certaines de leurs compagnes. Toutes, sauf Berthe de Bourgogne dans la dernière partie de sa vie, ont par ailleurs bénéficié du statut d'épouse, dûment mariée par un groupe de prélats, si ce n'est avec l'approbation unanime de l'Église, et les « progrès » de l'ordre matrimonial ont même imposé au dernier franc-tireur, à deux reprises, de reprendre sa femme. Des progrès certes lourds de dégâts collatéraux, puisque trois épouses, dûment bénies en France, se sont vu à Rome contester ce titre, et ont dû subir les foudres de l'autorité ecclésiastique : Berthe de Bourgogne a dû céder sa place, Bertrade de Monfort s'est fait excommunier, Agnès de Méranie n'a jamais été considérée autrement que comme une concubine de Philippe Auguste par le Saint-Siège (puisque à ses yeux, Ingeborg était toujours l'épouse du roi). Par ailleurs, les règles de succession au trône se précisant, et les cérémoniaux du sacre « divinisant » peu à peu les couples régnants, une sorte de mystique du sang royal se met progressivement en place, qui a pour corollaire une plus grande protection des épouses – en même temps qu'une surveillance accrue de leur chasteté.

Ces améliorations sont liées, bien davantage qu'aux interventions de l'Église (même si celle-ci est de plus en plus capable d'imposer ses vues), à l'adoption de règles de succession au trône pacifiques. Plus aucun partage du territoire n'intervient après celui dont a bénéficié Charles le Chauve, qui a pourtant plusieurs fils, et qui s'est pourtant lui-même inscrit dans la longue tradition franque, en faisant main basse, comme l'un de ses demi-frères, sur le territoire du troisième appelé au partage de 843. Peut-être a-t-il fini par tirer le bilan des guerres fratricides qui déchirent le *regnum francorum* depuis des siècles. Peut-être s'est-il inspiré de l'exemple de la couronne impériale, qui, depuis que ses ancêtres l'ont recréée, a toujours été transmise à un seul fils, même quand il y en avait plusieurs. Peut-être l'actualité des invasions normandes et la montée en puissance du lignage robertien n'invitent-elles pas à la division. Dans un cas seulement, et pour très peu d'années, la direction du royaume est assumée par deux frères : ses petits-fils Louis III et Carloman, enfants de Louis le Bègue et d'Ansgarde, qui gouvernent ensemble entre 879 et 882. À la mort du second, en 884, ni lui ni son frère n'ayant (apparemment) engendré d'héritiers, le royaume revient non pas à leur demi-frère, futur Charles le Simple (alors âgé de cinq ans), mais à leur cousin, Charles le Gros, qui a les yeux plus grands que la panse puisqu'il est déjà roi de divers pays et empereur d'Occident... Il est vrai que face aux nouveaux envahisseurs, un enfant, même bien entouré, n'inspire peut-être pas confiance – et que toutes les reines mères ne sont pas des Frédégonde ! Le nouveau roi de France s'avère toutefois incapable de s'opposer aux Normands. Quatre ans après son avènement, les grands barons qui l'avaient poussé sur le trône l'en délogent, mettant à sa place le fils de Robert « le Fort » (vainqueur des Normands) : Eudes, alors comte de Paris.

La chaîne dynastique une nouvelle fois coupée, et les grands entrés dans la danse, les « règles de succession » sont mises au placard pour une centaine d'années. De fait, plusieurs méthodes s'expérimentent, favorisées par le hasard de la génétique autant que des événements. La première est ce que les adversaires de la monarchie absolue appelleront un jour avec émotion l'« élection » du roi de France, mais qui n'est alors rien d'autre que sa désignation par les grands, en fonction du rapport des forces. Les grands appuient en effet l'un ou l'autre des candidats au trône, en leur soutirant de substantiels bénéfices en échange de leur aide. Quand ils ne parviennent pas à s'entendre, le chaos est au bout de l'épée, comme au temps de Charles le Simple. Remis en selle par son lignage en 893, ce roi de quatorze ans s'installe sur un trône déjà occupé par Eudes depuis cinq bonnes années, et il doit souffrir sa concurrence jusqu'à la mort de ce dernier, en 898. Il règne ensuite jusqu'en 922, date à laquelle le frère d'Eudes, Robert, est « élu » roi par quelques grands... position dont l'*outsider* se targue une petite année, au bout de laquelle il meurt au combat. Les malheurs de Charles ne sont pas pour autant terminés, car le clan Vermandois, qui soutenait Robert, l'emprisonne, imposant son nouveau candidat : Raoul... Si ce type de rivalité érige une fois de plus en impératif absolu la production de garçons (Eudes n'en avait pas à qui léguer le royaume), elle ne met guère en danger la vie des reines. Celles-ci sont du reste bien protégées par leur parentèle, car tous ces rois « faibles » prennent épouse dans les plus grandes familles européennes (les Carolingiens et leurs affidés, les Ottoniens, les rois d'Angleterre...). C'est l'explication du « creux » de la vague des répudiations, entre 886 et 992.

Une autre méthode expérimentée confirme ce dernier trait. Le clan Vermandois choisit Raoul, duc de Bourgogne, c'est-à-dire l'époux de la fille de Robert I^{er} et de Béatrice de Vermandois, Emma. De fait, c'est à elle, leur aînée, qu'est transmise la couronne en 923, et non à Hugues, leur cadet, pourtant adulte (lui, le père de Capet, ne la coiffera jamais). Ce troisième cas de transmission dynastique à une femme est le plus

important. Ce n'est pas, en effet, une sous-partie du *regnum* qui échoit à Emma I^{re}, comme c'était le cas pour Clothilde « la Jeune » et Blichilde, mais bien le royaume tout entier. Toutefois, cette méthode-là non plus ne fait pas école ; hasard toujours, Emma la Robertienne et son mari Raoul n'ont pas d'enfant. À la mort de Raoul, en 936 (Emma est morte deux ans plus tôt), la couronne repasse aux Carolingiens, au seul fils de Charles le Simple, Louis d'Outremer, tandis que Hugues est fait... duc de Bourgogne. Petits arrangements.

À ce stade, soit que l'héritage d'un-e seul-e commence à entrer dans les mœurs, soit que les rivalités entre Carolingiens et Robertiens s'avèrent trop menaçantes pour qu'un partage puisse être envisagé, le pli semble pris. Bien que plusieurs enfants des deux sexes naissent de Louis d'Outremer et de Gerberge, c'est le jeune Lothaire qui, à la mort de son père, monte sur le trône sous le contrôle de sa mère (et l'œil impavide d'Hugues, qui récolte cette fois-ci l'Aquitaine) ; son frère Charles est fait duc de Basse-Lorraine par la grâce de l'empereur Othon. Même chose ou presque à la génération suivante : des deux fils de Lothaire et d'Emma d'Italie, un seul est destiné au trône ; l'autre est fait chanoine. Parvenu au pouvoir à dix-neuf ans, Louis V n'a guère le temps d'y faire des enfants : son épouse l'abandonne presque aussitôt, et il meurt un an plus tard d'une chute de cheval. Hugues Capet s'installe à sa place (en faisant mettre en prison le dernier Carolingien de France, Charles de Basse-Lorraine, qui y mourra). Lui-même n'ayant qu'un fils, la question des modalités d'héritage du royaume ne se pose pas à sa mort : c'est Robert le Pieux qui en prend le contrôle. En revanche, elle divise la génération suivante, car pour la première fois depuis longtemps, deux fils d'un roi non contesté sont en présence. Et comme Capet a fait sacrer Robert de son vivant (à l'instar des premiers Carolingiens et pour les mêmes raisons de déficit de légitimité), c'est dans les doigts de Robert que le pétard éclate : fera-t-il sacrer ses deux fils ou un seul ? et dans ce cas lequel ? Il apparaît alors que l'hypothèse du partage est définitivement abandonnée, puisque la querelle porte sur le candidat ; malgré l'opposition de leur mère, Constance, qui soutenait le cadet, c'est l'aîné, Henri, qui est sacré.

La longue mutation des coutumes successorales dynastiques débouche donc dans le premier quart du XI^e siècle sur l'adoption de deux règles : l'héritage du trône par un seul des héritiers, et la primogéniture mâle. La première se confondra un jour avec l'« indivisibilité du royaume », mais on en est encore très loin. La seconde connaîtra nombre de tentatives de détournement, mais elle sera désormais appliquée. Sans doute faut-il voir dans cette évolution le poids écrasant du modèle nobiliaire qui, au même moment, s'impose partout. Il ne peut toutefois pas être suivi de manière intégrale : les cadets non mis à l'Église (et l'on répugne à les y mettre, dans la famille royale) ne peuvent être envoyés chez un seigneur plus puissant... C'est donc une solution intermédiaire qui va longtemps prévaloir, entre le partage intégral et l'héritage d'un seul. Elle est trouvée dès le règne d'Henri I^{er}, après quinze bonnes années de conflits avec son frère (et leur mère) : lors de son avènement au trône, il donne la Bourgogne – militairement récupérée sous le règne de leur père – à son frère cadet, de sorte qu'il puisse soigner son égo et vivre « décemment »... La Bourgogne ressort donc des possessions de la France.

Il n'empêche que ce progrès participe, ici comme ailleurs, de la sécurisation des épouses. Quel que soit le nombre des enfants du roi, quel que soit son goût pour les femmes, c'est désormais le premier fils vivant de la première dûment épousée et productrice de mâle, qui sera roi. Vers lui convergent toute l'attention, toutes les précautions, et sa mère en profite. Elle peut encore être répudiée au profit d'une femme

plus avenante, comme Berthe de Hollande pour Bertrade de Monfort, elle ne peut pas être sérieusement malmenée. L'épouse suivante peut mener la vie dure à son beau-fils, comme Bertrade à Louis VI, toute son ingéniosité ne parviendra pas à faire passer ses fils devant son ou ses demi-frères. Quant aux concubines, elles n'ont plus leur place dans la course. La « guerre des femmes » est terminée.

La règle, évidemment, s'impose aux rois aussi. Plus moyen de choisir, comme les Carolingiens l'avaient souvent fait, leur(s) héritier(s) ; plus moyens de désigner, pour leur succéder, le fils qu'ils préfèrent ou celui qui paraît le plus doué pour la politique ! Or ils renoncent difficilement à cette prérogative, comme le prouveront, jusqu'au début du XVIII^e siècle, les « testaments » royaux et autres tentatives de bousculer le rang des héritiers. Chez les descendants d'Hugues Capet, la multiplication des répudiations des premières épouses (généralement choisies pour des raisons strictement politiques) pourrait d'ailleurs s'expliquer autant par cette volonté des rois de préparer au pouvoir des fils nés de femmes aimées, que par les marges de manœuvre plus grandes dont ils disposent désormais vis-à-vis de leur belle-famille. À n'en pas douter, l'insistance de la papauté à mettre le nez dans leurs affaires doit leur sembler bien intolérable !

Comme dans la noblesse, en effet, la politique matrimoniale de Rome vise à « affaiblir les forts et renforcer les faibles » dans les familles royales ; et tout particulièrement celle de France, qui est dans le collimateur d'une papauté avant tout clunisienne et impériale. Certes, ses rappels à l'ordre concernent longtemps les degrés de parenté avec les épouses choisies plutôt que les répudiations des épouses délaissées. Et certes, un temps, les rois parviennent à utiliser à leur profit les règles mises en place, comme Robert le Pieux, qui conserve Berthe de Bourgogne tout en produisant un héritier légitime, ou comme Louis VII, qui parvient à annuler son mariage pour convenances personnelles. Il n'empêche que des contraintes s'installent de ce côté-là aussi, qui tendent à imposer autour des rois, *volens nolens*, une certaine « paix des familles ». C'est avec l'aide de deux papes qu'Ingeborg réintègre, après vingt ans de déboires, une place d'où son mari avait tout fait pour la chasser, c'est grâce au soutien sans faille des suivants qu'elle siège à ses côtés encore onze ans, puis qu'elle demeure « reine douairière » sous le roi suivant, qui n'est pourtant pas son fils. Son terrible mari, quant à lui, a décidé (dans un dernier geste d'insoumission) de ne pas sacrer son successeur : aux survivants de se débrouiller, de suivre ou non les règles ! Il se trouve qu'elles seront toutes appliquées, y compris cette dernière : il n'y aura jamais plus de roi sacré du vivant de son père.

L'exhibition des couples dirigeants comme instrument de propagande

La situation des reines, concrètement bien peu confortable, tranche avec les images du pouvoir féminin que promeuvent les grandes dynasties. C'est qu'à l'instar de la nature, qui comme on sait a horreur du vide, le système monarchique a horreur de la non-mixité. Parce qu'il est fondé sur le modèle familial, il ne peut être représenté que par une famille, et au premier chef par un couple : un homme et une femme adultes, correctement appariés, et qui s'entendent bien. C'est cet idéal que mettent en scène la statuaire, l'iconographie, la littérature, les grandes messes que sont les sacres et les croisades. C'est cet idéal qu'on veut voir à la tête des États, c'est lui qui – normalement – dicte les combinaisons matrimoniales élaborées par les rois pour leurs enfants, c'est lui qui sous-tend la condamnation des unions trop visiblement politiciennes, jugées « contre nature » : le mariage de Philippe II avec une enfant, celui de Robert le Pieux avec une femme de cinquante ans. C'est lui qui – normalement toujours – interdit aux

monarques homosexuels de montrer leurs penchants, et aux hommes « bien mariés » de tourner trop vite le dos à leur épouse.

Cet idéal, sur lequel repose une bonne partie de la stabilité du pouvoir, admet des simulacres : si les souverains ne s'entendent pas bien réellement, qu'au moins ils donnent l'image d'un couple uni – par l'intérêt dynastique si ce n'est par l'affection. Il admet aussi des interruptions : entre la mort d'une reine et le remariage du roi, ou entre deux rois adultes (mais alors un autre « couple » prend le relais : le jeune roi et sa mère, à l'instar de Marie et Jésus). Ces interruptions, cependant, ne doivent pas être trop longues. Si la présence de la reine mère permet souvent de « tenir » quelques années avec un roi célibataire (Edgive trois ans, Anne de Kiev onze, Blanche huit) et donc d'attendre que le jeune souverain ait un âge respectable (Louis IV dix-huit ans, Philippe I^{er} dix-neuf, saint Louis vingt), les rois adultes ne demeurent jamais seuls longtemps – qu'ils aient ou non engendré leurs successeurs. Au cours des trois cent cinquante ans considérés ici, le cumul des années sans reine (épouse de roi vivant) n'atteint pas la vingtaine ; encore ce chiffre est-il dû pour l'essentiel à deux monarques, qui à eux seuls en totalisent quinze : Henri I^{er}, qui laisse courir sept ans entre la mort de Mathilde de Frise et son mariage avec Anne de Kiev, et Louis VI, qui en attend huit entre la répudiation de Lucienne de Rochefort et son union avec Adélaïde de Savoie.

Quelle que soit donc la réalité de la relation entre le roi et la reine, la manifestation du pouvoir royal (ou impérial) passe par l'exhibition du couple qui l'incarne, et donc par celle de la reine (ou de l'impératrice), ce qui ne manque pas d'influer sur la représentation même du pouvoir. Le sacre est l'un des moyens privilégiés de cette démonstration. Comme tous les empereurs, toutes les impératrices sont sacrées. En France, la plupart des reines le sont aussi, pour autant qu'on le sache, sauf en périodes de gros temps – qui ne manquent pas. Les dernières Carolingiennes paraissent avoir été sacrées chaque fois que possible, généralement au lendemain de leur mariage lorsqu'elles épousent un homme déjà roi ; c'est le cas de Frédérune, première épouse de Charles le Simple, et de Gerberge, épouse de Louis d'Outremer. Emma I^{re} est sacrée en même temps que Raoul, comme Adélaïde d'Anjou en même temps que Louis V. Les premières Capétiennes sont quant à elles sacrées avec assiduité. Dans la période qui nous intéresse ici, seules paraissent avoir échappé à cette grandiose cérémonie Adélaïde d'Aquitaine, Mathilde de Frise et Berthe de Hollande. Même Ingeborg est sacrée, au lendemain de sa calamiteuse nuit de noces. Quant à Louis VIII, premier Capétien à ne pas être sacré du vivant de son père, il l'est dès son accession au trône, en même temps que Blanche de Castille².

Les croisades sont une autre occasion d'exposer le couple royal à la vue de tous. Bien sûr, si certains s'embarquent avec leurs épouses, c'est aussi pour ne pas perdre un temps précieux dans la production des héritiers, ou parce qu'ils n'imaginent pas passer des mois, voire des années, sans elles. Mais la fonction démonstrative de la reine est centrale, et celle-ci fait partie du voyage chaque fois qu'il y en a une, qu'elle est disponible et que le roi lui-même se déplace. Pour la première croisade, Philippe I^{er} est la bête noire du pape à cause de son mariage « incestueux » avec la belle Bertrade ; ni lui ni elle ne se déplacent. Lors de la seconde, Aliénor est du voyage et elle revient enceinte. Lorsque débute la troisième, Isabelle de Hainaut entame sa grossesse : elle ne peut suivre Philippe. La quatrième croisade trouve ce dernier en plein conflit avec la papauté pour sa répudiation d'Ingeborg et son mariage avec Agnès de Méranie : pas question de

². Pour les dernières Carolingiennes, voir Verdon, « Les femmes et la politique », p. 118. Bonnefin propose un tableau des sacres des reines capétiennes (*Sacre des rois...*, p. 231-233) mais il est parfois fautif.

bouger de France. Quant à la suivante (la troisième qu'il voit s'ébranler), il la laisse partir sans aucun désir de complaire à Rome. Pour la sixième croisade, Louis IX n'a que quinze ans, il n'est pas marié, il reste sagement à Paris. Il est en revanche en pleine maturité lors de la suivante, et Marguerite de Provence le suit durant les six années que dure le déplacement – occasion de trois naissances. Enfin, lors de la dernière, il la laisse en France : c'est en effet un saint et non plus un homme qui part en croisade, et c'est à une autre « démonstration » qu'il se livre. Mais son fils, le futur Philippe III, est là avec sa femme, comme on avait vu, lors de la sixième croisade, ses trois belles-sœurs, Jeanne de Toulouse, Mahaut de Brabant et Béatrice de Provence accompagner leurs époux à Damiette. Et les étrangères ne sont pas en reste. La margravine Ida d'Autriche est de la première croisade, l'arrière-petite-fille d'Aliénor (une autre Aliénor), épouse du futur Edouard I^{er} d'Angleterre, est de la dernière. L'Occident se montre ainsi, c'est-à-dire montre ses femmes, puisque les reines ne sont que les premières des dames qui, par centaines, se croisent. Moyennant quoi l'Occident prend des risques – et au premier chef ses grands seigneurs mariés. Mais comment mieux montrer sa supériorité ? L'éthique courtoise est au cœur de l'aventure.

Les voyages au sein de leur royaume sont aussi, pour les dirigeants, le moyen de se montrer à leurs peuples dans l'exercice de leurs responsabilités et de leur puissance : gestion des relations publiques, maintien de l'ordre et production d'héritiers. La reine Emma et le roi Raoul dirigent ensemble le siège de Laon, en 927, et six ans plus tard c'est encore « en compagnie d'Emma et d'une armée puissante que Raoul va assiéger Château-Thierry ». Gerberge accompagne Louis d'Outremer dans pratiquement tous ses déplacements, et c'est à ses côtés qu'elle accouche, à Laon, de jumeaux. Leur fils Lothaire se dirige en 967 vers la Flandre, « accompagné de sa mère la reine Gerberge, et de sa jeune épouse Emma [d'Italie]. C'est en leur présence qu'il reçoit à Arras le jeune comte Arnould II ». Dans tous les cas, la reine voyage avec sa propre suite armée, escorte nombreuse qui « n'a pas pour seule fonction de la protéger » : elle « fait partie du système de représentation qui assure la supériorité du roi et la sienne propre »³.

Les actes officiels sont encore une autre manière de montrer le couple au pouvoir. L'initiative est prise par les Carolingiens, à la génération des petits-fils de Charlemagne, et elle est la conséquence logique de la création de l'*honor* de la reine, à la même époque. Les qualificatifs utilisés sont évidemment de la première importance. L'épouse du fils aîné de Louis le Pieux, Ermengarde, est « appelée *consors regni* dans un diplôme de son mari Lothaire I^{er}, tradition amplifiée ensuite pour l'impératrice Angelberge, épouse de Louis II ». Un siècle et demi plus tard, les Ottoniennes se voient décerner des honneurs équivalents : Théophano est « plusieurs fois désignée par Otton II comme *coimperatrix, imperii regnorumque consors* » (« co-impératrice », « consort de l'Empire et des royaumes »). À la même époque, en France, la reine Emma est dite *consors regni* dans les diplômes royaux⁴ – il est vrai que c'est le moins qu'on puisse faire pour une femme qui a hérité de la couronne. Le nombre de diplômes signés par ou mentionnant les épouses royales est également un signe majeur de la place qui leur est reconnue dans l'exercice conjoint du pouvoir suprême. Judith de Bavière est la première à intervenir plusieurs fois à ce niveau : entre 828 et 833, au temps de son mariage donc, elle apparaît dans cinq diplômes. Trois siècles plus tard, Adélaïde de Savoie laisse son nom sur quarante-

³. Le Jan, *Femmes, pouvoir et société...*, p. 43.

⁴. *Ibid.*, 42, 45.

cinq chartes, ce qui semble marquer le point culminant du pouvoir des reines françaises de la période⁵.

Les livres, enfin, sont également utilisés. Les moralistes des derniers carolingiens prennent l'habitude d'écrire des « Miroirs des conjoints », qui proposent aux puissants des deux sexes des modèles de couples régnants ; or les monarques mis en scène dans ces textes se répartissent les charges du pouvoir et les exercent, sans aucune contradiction avec leurs devoirs envers le royaume céleste. Cette stratégie est reprise par la dynastie ottonienne, qui la pousse un peu plus loin encore puisqu'elle fait pour sa part produire, comme le rappelle Jacques Dalarun, « le Miroir de ses reines : Édith († 946), Mathilde († 968), Adélaïde († 999), pleinement épouses et pleinement saintes⁶. » Les dédicaces viennent amplifier ces stratégies. L'archevêque de Mayence, Raban Maur, dédie ainsi « à l'impératrice Judith son commentaire du *Livre d'Esther*, dans lequel il emploie de nombreuses fois l'image du *consortium* pour caractériser l'union d'Esther et d'Assuérus, c'est-à-dire celle de l'Église avec Dieu⁷ ». Quant à l'iconographie, elle n'est pas oubliée : Charles le Chauve et sa seconde épouse, Richilde, se font peindre ensemble l'un à côté de l'autre dans des Bibles enluminées, roi et reine mêlant symboliquement dans la représentation de leur couple les pouvoirs spirituels et temporels⁸.

Ici comme ailleurs, on devine aisément la part que les principales intéressées durent prendre à de telles initiatives et à une telle évolution, dont on verra plus loin des confirmations. En attendant, il convient de réaliser que ces mises en scène vont exactement dans le même sens que celles qui sont à l'œuvre dans d'autres sphères de la noblesse. S'insérant dans une politique générale de légitimation du pouvoir d'une famille ou d'une autre, elles travaillent à conforter celui des femmes en particulier, puisqu'elles accréditent et diffusent – contre toute la tradition philosophique, théologique et politique dont dispose l'Occident – l'idée de l'égalité des deux sexes, d'un partage à égalité des espaces, des fonctions, des valeurs.

Le travail des reines : enfanter, fonder, patronner, administrer, parlementer...

La première des tâches attendues d'une femme couronnée est la production d'héritiers mâles. Même si la surproduction de ceux-ci est synonyme de guerre programmée (elle le sera jusqu'au beau milieu du XVII^e siècle), leur manque est ressenti comme une catastrophe dans les royaumes les plus importants, d'autant que l'époque est particulièrement instable, surtout en ses débuts. Si la noblesse féodale s'accommode de l'héritage des filles (parce qu'il bénéficie d'une tradition immémoriale pour ce qui concerne les biens patrimoniaux, et aussi parce que le droit de regard du suzerain, progressivement instauré, garantit plus ou moins leur bon déroulement), les familles régnantes redoutent au plus haut point cette éventualité. Dans une Europe en pleine restructuration, les très grandes héritières sont souvent la proie d'« OPA hostiles », comme en témoigne Adélaïde de Bourgogne : héritière du royaume d'Arles d'une part, régente du royaume d'Italie d'autre part, elle est victime d'une tentative de remariage

⁵. Voir Bühner-Thierry, « La reine adultère », p. 300, et Facinger, « A Study of Medieval Queenship... », p. 27.

⁶. Dalarun, « Regards de clercs... », p. 44.

⁷. Bühner-Thierry, « La reine adultère », p. 300.

⁸. Iognat-Prat, « La Vierge et les *ordines...* », p. 103.

forcé peu après la mort de son premier mari ; son union avec l'empereur Otton I^{er} – qui n'en devient que plus puissant – sécurise alors ses royaumes.

En France, le siècle de rivalités entre Carolingiens et Robertiens pour le contrôle du pouvoir pourrait avoir encore exacerbé cette hantise. Les grands barons reprennent en effet d'autant plus facilement la main qu'il y a panne d'héritier. On a vu que Charles le Simple s'impose comme seul roi à la mort de Eudes, car celui-ci n'a pas eu de fils, et qu'il est ensuite relativement tranquille pendant vingt-quatre ans. Sans doute le clan Vermandois attend-il son heure, car Charles n'engendre que des filles durant son premier mariage avec Frédérune... Mais, devenu veuf en 917, il se remarie deux ans plus tard après avec Edgive, fille du roi d'Angleterre, qui lui donne rapidement un fils. Sauf à voir le trône lui échapper à tout jamais, Robert, frère d'Eudes et mari de Béatrice de Vermandois, ne peut plus attendre ; prêt à tout pour ressaisir la couronne, il se fait élire en 922 – avec le succès durable dont on se souvient. La panne d'héritiers rechange alors de camp, accablant Emma et Raoul, et favorisant le retour des Carolingiens sur le trône, en la personne du fils unique de Charles le Simple, Louis d'Outremer. Quant à Hugues, frère d'Emma et père de Capet, il se marie quatre fois, dont deux fois dans les plus grandes familles européennes ! Autant dire qu'il prépare son arrivée au pouvoir... même si c'est son fils qui finalement la réalise.

Le « besoin de garçons » est donc, à ce niveau de la société, toujours aussi grand que durant les siècles précédents. Or la période est marquée par la diminution progressive du nombre de femmes habilitées à produire des héritiers légitimes, ainsi que par l'accroissement des difficultés à se débarrasser de celles qui s'en avèrent incapables. Cette contradiction se résout par une intensification du travail génésique imposé aux épouses royales. Même si le compte de leurs grossesses et de celles de leurs homologues précédentes s'avère difficile à faire – et sans doute impossible à reconstituer avec certitude –, le changement paraît pourtant notable. Et il l'est d'autant plus que, devenues veuves, ces femmes rares (car désormais triées sur le volet du point de vue de l'extraction sociale) conservent une valeur certaine sur le marché matrimonial, même quand elles ne sont plus toutes jeunes. Elles sont donc souvent mariées deux, voire trois fois. C'est le cas, notamment, de Judith « la Jeune », enlevée comme on s'en souvient par le comte de Flandre, et dont on aurait tort de croire qu'elle était une jeune vierge ; déjà mariée à deux rois d'Angleterre, son prix n'était pas là. Ermentrude a dix enfants de Charles le Chauve, Frédérune au moins six (filles) de Charles le Simple, Gerberge treize de ses deux époux. Adélaïde de Savoie en au moins neuf de Louis VI. Aliénor en a dix de ses deux maris, Blanche de Castille douze du seul Louis VIII, et leur fils en fait onze à Marguerite de Provence, dont les trois premiers, on l'a vu, naissent en cours de croisade... À côté de ces exemples, les reines des premières dynasties paraissent avoir été des mères beaucoup moins productives – du moins au regard de ce que nous savons d'elles – puisque les Mérovingiennes « les plus fertiles [...] ont eu au maximum quatre à six enfants avant le décès de leur mari⁹ », et que, parmi les Carolingiennes, Hildegarde (femme de Charlemagne), semble, avec neuf enfants, un cas unique. Il faut donc assurément une bonne santé pour être reine, et la contre-preuve en est apportée par celles qui meurent en couches, comme Hildegarde elle-même (morte à vingt-cinq ans !), Constance de Castille (vingt-quatre), Isabelle de Hainaut (vingt) et Agnès de Méranie (vingt-neuf).

Ajoutons que ce travail est bien souvent infructueux. Comme le rappelle Jean-Pierre Poly, ces « mères les mieux soignées de l'époque » voient mourir une bonne partie de

⁹. Pancer, *Sans peur et sans vergogne...*, p. 278 ; voir récapitulatif, p. 269-273.

leurs rejetons : « Mathilde, l'épouse de Guillaume le Conquérant, perdit quatre enfants sur dix, l'épouse de Louis VIII [*Blanche de Castille*] sept sur douze, celle de Jean sans Terre [*Isabelle d'Angoulême*] six sur quatorze »¹⁰. Ici comme ailleurs, la mort de l'époux – ou sa décision de mettre fin au mariage – est bien souvent une délivrance.

Mères prolifiques donc, pour la plupart, ces femmes développent également une très grande activité sur le terrain religieux. Longtemps encore, celles qui ne meurent pas saisies dans leur vie active d'épouse royale finissent leurs jours dans un monastère. Ermentrude, séparée de son mari, se retire à Saint-Denis où elle meurt en 869. Gerberge se fait donner en 951 l'abbaye de Sainte-Marie de Laon, précédemment tenue par sa belle-mère, mais c'est à Notre-Dame de Reims, dont elle est devenue abbesse, qu'elle meurt trente-trois ans plus tard. L'impératrice Agnès de Poitou, évincée du pouvoir par son fils, se retire dans le monastère de Fruttuaria en Piémont où elle rend l'âme, comme le font à Fontevraud, après une vie politique tout aussi remplie, Bertrade et Aliénor. Aelis de Louvain, ancienne reine d'Angleterre, meurt à l'abbaye d'Alost où elle s'est réfugiée un an auparavant, comme le fait Adélaïde de Savoie dans celle de Montmartre. Blanche de Castille, régente, sentant venir sa fin, se retire à Maubuisson.

Ces monastères, auxquels elles font de nombreux dons, elles les ont souvent fondés, comme leurs homologues non couronnées mais de manière plus systématique encore, et surtout comme leurs prédécesseuses du haut Moyen Âge. Richarde, répudiée, va vivre ses dernières années à Andlau, en Alsace, dans une abbaye qu'elle avait fondée. Anne de Kiev fonde Pontlevoy, Adèle de Champagne l'abbaye du Jard, Blanche celle de Maubuisson, Aélis de Louvain les prieurés de Gausenay et de Pyneham. Certaines reines sont dans ce domaine extrêmement actives. Ainsi, rappelle Jean Verdon, « en huit ans, à la requête de sa mère Adélaïde, Charles le Simple souscrit onze actes concernant différents monastères et églises ; les reines Gerberge, Emma d'Italie, Adélaïde d'Aquitaine, montrent la même activité que la mère de Charles le Simple, méritant ainsi que bien d'autres femmes le qualificatif appliqué à Gerberge : *ecclesiarum amatrix*¹¹ » (« celle qui aime les églises »). Il en est de même de la plupart des reines d'Europe. Certaines sont du reste, à l'instar de Richarde, canonisées. C'est le cas de Mathilde d'Écosse, reine d'Angleterre et promotrice de la réforme grégorienne dans ce pays ; de Mathilde de Ringelheim, reine de Germanie, qui s'éteint au monastère de Quedlinburg qu'elle avait fondé ; de sa bru l'impératrice Adélaïde de Bourgogne, fondatrice – entre autres – de l'abbaye de Seltz où elle mourut.

Les relations privilégiées des Ottoniens avec la papauté s'éclairent ainsi en amont par les investissements considérables consentis par la famille royale de Germanie dans l'Église, et notamment par ses femmes, à toutes les générations, dès avant son arrivée sur le trône impérial. Le fameux couvent de Gandersheim, par exemple, est fondé par les grands-parents d'Othon I^{er}, le margrave Liudolf et son épouse Oda. Par la suite, une bonne partie des filles de la famille royale de Germanie, puis de la famille impériale sont les abbesses des nouvelles fondations¹². On saisit ainsi que l'absence de saintes parmi les reines françaises de cette période s'explique davantage par les mauvaises relations entre la papauté et le royaume de France que par leur action propre, qui fut en ce domaine parfois tout aussi grande que celle de leurs cousines germanes !

Ces femmes sont également des plus actives sur le terrain culturel, où l'ampleur et le rayonnement de leur action sont à la mesure de leur extraction, de leurs positions, de

¹⁰. Poly, *Le Chemin des amours barbares...*, p. 356.

¹¹. Verdon, « Les sources de l'histoire... », p. 151-152.

¹². Wemple, « Les traditions romaine... », p. 208.

leurs moyens, et elles en profitent généralement pour favoriser l'accès à la culture d'autres femmes, ou influencer leur milieu en faveur d'une meilleure réceptivité à l'égalité des sexes. Cette tendance s'affirme tout d'abord chez les Carolingiens, notamment sous l'influence de Judith de Bavière, qui vécut entourée d'écrivains et de poètes et qui transmet ce goût à son fils, permettant que « la cour de France [devienne le] premier centre intellectuel et littéraire d'Europe sous Charles le Chauve¹³ ». C'est ce milieu, on s'en souvient, qui fut l'un des principaux promoteurs du culte de la Vierge et de celui de Madeleine, en rupture avec les images négatives forgées par l'église romaine. Cette tradition semble ensuite se perdre en France, sans doute à cause de l'instabilité politique et de la « rotation » rapide des reines sur le trône. Elle est en revanche vigoureusement mise en œuvre chez les premiers Ottoniens, sous l'influence de la reine Mathilde, qui fait de Quedlinbourg un remarquable centre d'éducation pour les filles de la noblesse. De même, sa première bru, Édith, fait de Magdebourg un centre scolaire célèbre, tandis que la seconde, Adélaïde, connue pour sa très grande culture, poursuit cette politique : sa fille et sa nièce, respectivement abbesses de Quedlinbourg et de Gandersheim, maintiennent dans leurs établissements un très haut niveau d'éducation, et c'est dans le second qu'« éclot » la Saxonne Hrotswita, nonne savantissime grâce à qui nous connaissons l'action de ces femmes. Sous l'influence de ces femmes, la cour impériale redevient un centre intellectuel et littéraire de premier plan, qui finit par reconquérir, « sur les grandes abbayes et les cours épiscopales une partie au moins de son ancienne hégémonie dans le domaine de la culture¹⁴. »

On ne s'étonnera donc pas que l'une des rares grandes reines françaises lettrées de la période – peu propice à l'essor des lettres – soit Gerberge, fille de Mathilde. C'est à sa demande, notamment, qu'est écrit vers 950 l'un des textes les plus célèbres du Moyen Âge : la *Lettre sur l'Antéchrist* d'Adson¹⁵. Peut-être convient-il aussi de suivre la piste germanique en Angleterre, puisque l'une des premières grandes lettrées de ce pays, Mathilde (Édith de son vrai prénom), épouse du roi Henri « Beauclerc », est de mère saxonne. Active auprès d'Anselme, l'archevêque de Cantorbéry, pour la diffusion de la réforme « grégorienne » en Angleterre, la future sainte est aussi l'amie de Guillaume de Malmesbury, de Marbode de Rennes, d'Hildeberty de Lavardin..., qui chanteront sur tous les tons sa culture et la qualité de sa cour. À l'origine de nombreuses œuvres originales ou traduites d'autres langues, dont un *Livre des Sibylles*, elle est sûrement en bonne partie responsable du surnom de son époux (quatrième fils du Conquérant), de tonalité rarissime parmi les sobriquets de monarques : « beau clerc », charmant savant. Une réputation à laquelle n'est certainement pas étrangère non plus son épouse suivante, Aelis de Louvain, remarquée pour sa beauté, son intelligence et sa culture. Au centre d'une grande activité intellectuelle, elle est notamment à l'origine d'une *Vie de Henri I^{er}* (son défunt mari), ainsi que de la première traduction du *Voyage de Saint Brendan*, confiée à un certain Benoît, adaptation au goût du jour d'un vieux texte fort célèbre. Aelis est en effet déjà convertie à la courtoisie ; elle accueille et protège des troubadours venus de France.

Quant à Aliénor, elle est comme on l'a vu le vecteur dominant de la diffusion de la culture courtoise en Europe, même si elle échoue à l'introduire à la cour de France. Ses manières, son indépendance, sa culture, issues de la société du Midi et renforcées par un poids politique considérable, déstabilisent un roi qui ne peut s'imposer sur aucun

¹³. Bezzola, *Les origines et la formation...*, 1^{re} partie, p. 208. Sur Judith et son rôle, voir *ibid.*, p. 162 et suiv.

¹⁴. *Ibid.*, p. 242 et suiv.

¹⁵. Goughenheim, *Les Fausses Terreurs de l'an mil...*, p. 78.

terrain et qui peine en outre à la rendre mère. Isolée dans une cour hostile, d'où sa belle-mère Adélaïde de Savoie s'est retirée (pour se remarier) l'année même où elle y entrait, elle en est renvoyée au bout de quinze ans sans avoir pu imprimer un nouveau climat culturel en France : c'est à la cour de Poitou et dans celle d'Angleterre que, durant les longues années qui lui restent à vivre, elle accomplit l'essentiel de son mécénat. Loin d'y favoriser seulement la dissémination du modèle courtois, elle promeut des images de femmes fortes, dont témoignent les œuvres produites à la cour des Plantagenêts ou dans son aire d'influence. Nombre de reines ou de princesses voient ainsi le jour (ou renaissent), qui parlent, gouvernent, jugent, décident, influencent, polémiquent, sont admirées pour leur beauté, leur savoir-faire, leur sagesse... Dans le *Roman d'Énéas*, Didon, la reine de Carthage amante délaissée du héros, et Lavine, son épouse, gagnent une importance et une stature que leurs modèles n'avaient pas. Dans le *Roman de Thèbes*, Jocaste et ses filles sont presque méconnaissables tant elles s'éloignent des personnages antiques. Jocaste, surtout, « par son mérite et son sens de la mesure, représente, en l'absence quasi totale d'Œdipe, l'équivalent thébain d'Adraste¹⁶ », le roi d'Argos. Modèle du « bon souverain », Jocaste se prononce sur des questions politiques d'intérêt général, comme le droit d'aînesse, et elle joue dans le livre un rôle si positif que l'auteur renonce, à la fin, à la montrer se suicidant... Aliénor s'occupe également de légitimer la dynastie qu'elle a rejointe avec son second mariage. Elle soutient ainsi des œuvres généalogiques, de même que des traductions historiques, comme celle *l'Historia Regum Britanniae* de Geoffroi de Monmouth.

Un travail proprement politique, enfin, est attendu de toutes ces femmes, à condition qu'elles soient adultes, qu'elles aient la confiance du roi, qu'elles aient donné la vie à des garçons, qu'elles soient apparentées à des personnes qui pèsent sur l'échiquier politique ou qu'elles soient elles-mêmes dans ce cas. Même lorsque certaines seulement de ces conditions sont réunies, les reines jouent un rôle important, dans un système et à une époque où, comme le note John Carmi Parsons, « la "famille" et la "maison" du roi sont le gouvernement¹⁷ ». En France notamment, elles co-dirigent avec le chambellan l'administration du palais royal depuis l'époque de Charles le Chauve, de Judith et d'Ermentrude, en vertu des règlements élaborés par Hincmar et consignés dans le *De Ordine Palatii*¹⁸. Cette tâche éminemment politique, sorte de ministère de l'Intérieur, est confiée à la reine pour que le roi puisse se dévouer au reste de l'administration du royaume. Même si cette attribution consacre une division du travail chère au cœur des clercs carolingiens, elle confère à l'épouse royale une place officielle dans la gestion des affaires publiques, effort qui vient s'ajouter à tant d'autres initiatives visant à conforter la légitimité du pouvoir des reines. Ce pouvoir officiel s'ajoute, dans beaucoup de cas, à l'influence déterminante qui peut être celle de la reine, grâce à la relation privilégiée qui existe entre elle et le roi, de même qu'entre elle et leurs enfants. On comprend que les épouses devenues indésirables soient éloignées de la Cour, voire enfermées comme Ingeborg de Danemark, malgré les coûts politiques entraînés par ces décisions. On comprend aussi qu'elles soient accusées d'adultère, comme Judith, Richarde, Emma d'Italie... Comme l'a observé Geneviève Bührer-Thierry, l'émergence de ces accusations – qui n'ont pas plus de raisons d'être fondées à cette époque qu'à une autre – coïncide avec la montée du pouvoir et de l'influence des reines de la dynastie carolingienne. Les accuser de cette faute majeure, c'est non seulement jeter le doute sur la légitimité de

¹⁶. Aimé Petit (*Naissances du Roman. Les techniques littéraires dans les romans antiques du XII^e siècle*, Paris/Genève, Champion, 1985), cité par Paupert, « Les personnages féminins... ».

¹⁷. Parsons, « Family, sex and Power... », p. 2.

¹⁸. Iognat-Prat, « La Vierge et les ordines... ».

leurs enfants, mais aussi déstabiliser l'ordre politique fondé sur le couple royal ; c'est le meilleur moyen d'affaiblir le roi, ou la faction qui est au pouvoir, puisque « leurs prétendus complices [...] sont toujours des membres influents du conseil royal¹⁹ ».

Par ailleurs, lorsque la politique extérieure des royaumes s'apparente à la gestion des relations publiques avec les parents et alliés des épouses royales, ce qui est souvent le cas, elles sont volontiers chargées de tâches diplomatiques – comme dans toute la noblesse. La prise du pouvoir par Hugues Capet fut ainsi précédée d'un joli ballet diplomatique mené par sa sœur Béatrix, duchesse régente de Haute-Lotharingie, d'abord en 984 lors de la conférence de Worms qui déboucha sur la paix avec Henri de Bavière, puis en 985 lors de celle de Metz, où elle conféra avec les impératrices Adélaïde de Bourgogne et Théophano, et enfin durant l'année 987 lors des assemblées de Compiègne et de Monfaucon-en-Argonne, dont l'un des principaux enjeux était toujours la neutralité de l'Empire²⁰. En 990, c'est encore à elle que le tout nouveau roi s'adresse pour conférer avec l'impératrice Théophano. Comme le souligne Régine Le Jan, « cousine des Ottoniens et des Carolingiens, elle est apparentée à toutes les familles royales. Femme énergique et ambitieuse, voyageuse infatigable, elle va d'une cour à l'autre, mettant à profit ses relations familiales pour servir les causes diplomatiques qui l'intéressent, celle de son fils, celle de son frère : c'est elle qui se déplace et qui négocie accords et rencontres. » En 888, Capet a également envoyé son épouse, Adélaïde d'Aquitaine, négocier avec Théophano, chargée d'une lettre officielle où il la disait « co-détentrice de la royauté », et investie d'une mission on ne peut plus délicate : prendre avec elle de « bonnes et équitables décisions »²¹. De même, Adélaïde de Savoie, nièce du pape Calixte II, favorise le rapprochement de Louis VI avec le Saint-Siège, c'est-à-dire le rétablissement de relations devenues très conflictuelles sous le roi précédent, puisque Philippe I^{er} était mort excommunié.

D'autres tâches très diverses, enfin, sont confiées aux épouses royales, dont certaines relèvent typiquement du pouvoir féodal. Il en est ainsi de la défense des territoires qui leur appartiennent. On a vu que Raoul et Emma avaient conduit ensemble le siège de Laon. Après la reddition de la ville, Emma y demeure pour en assurer la garde. Elle en fait autant quelques années plus tard à Château-Thierry, après avoir reçu l'hommage du nouveau gardien de la forteresse. De la même façon, le roi Lothaire confie à Emma d'Italie la ville de Verdun qu'il vient de prendre aux Lotharingiens ; « celle-ci la garde jusqu'à ce que les Lotharingiens la reprennent et chassent la garnison de la reine » – conservant au passage celle-ci comme prisonnière. « La reine, commente Régine Le Jan, commande donc maintenant à des garnisons, aux hommes d'armes²². »

Les rôles éminents joués par les épouses royales, l'expérience acquise par elles sur divers terrains, leur connaissance – parfois intime – de plusieurs grands partenaires de leur royaume, la complicité nouée avec le « personnel politique » du palais (le plus utile à la conservation du pouvoir), expliquent que les mères de garçons demeurent le plus souvent à la tête des royaumes lorsque disparaît le principal responsable de leur fragilité antérieure : le roi. Ici non plus, l'usage n'a pas changé depuis les temps mérovingiens, si ce n'est que l'adoption progressive de règles de succession pacifiques désigne à présent clairement celles qui sont appelées à demeurer en piste. Mais d'autres

¹⁹. Bühner-Thierry, « La reine adultère », p. 301.

²⁰. Voir Verdon, « Les femmes et la politique... », p. 113-114.

²¹. Le Jan, *Femmes, pouvoir et société...*, p. 51.

²². *Ibid.*, p. 41-42, 39, 44.

configurations conduisent des femmes au pouvoir, dès avant la mort de leur époux, voire sans relation avec lui.

Emma I^{re}, Edgive, Gerberge, Anne, Adèle : des femmes au pouvoir parmi d'autres

Pour mesurer le consensus existant en Europe de l'Ouest et en France sur la présence de femmes à la tête de leurs royaumes, il n'est pas inutile de jeter un bref coup d'œil sur le paysage international durant cette période. Celui-ci témoigne en effet d'une pratique de plus en plus répandue des régence féminines et même des règnes de femmes.

Au crépuscule du premier millénaire, l'Orient brille toujours, comme aux temps de Théodora et d'Irène, par sa capacité à laisser des femmes hériter de l'Empire où le gouverner. Une seconde Théodora préside à ses destinées durant quatorze ans : veuve de l'empereur iconoclaste Théophile, elle demeure au pouvoir durant la minorité de leur fils Michel III, de 842 à 856, et rétablit une fois de plus le culte des images. Une troisième monte sur le trône en 1028 en compagnie de sa sœur Zoé, suite au décès de leur père Constantin VIII ; mais Zoé évince sa sœur en appelant au pouvoir, jusqu'à sa mort en 1050, ses quatre maris ou amants successifs, tandis que Théodora revient aux affaires à la disparition de son dernier beau-frère, en 1055, et y demeure jusqu'à sa propre mort, l'année suivante. Deux décennies plus tard, l'Empire passe des mains de Constantin X à celles de Romain IV puis à celles de Michel VII... autrement dit restent dans celles d'Eudoxie, épouse des deux premiers et mère du troisième ; avant d'être saisi, pour de longues années, par Marie d'Alanie. En effet, l'épouse de Michel VII est emprisonnée avec lui par l'un de ses compétiteurs, Nicéphore III Botaniatès, mais elle accepte de l'épouser ; il monte donc sur le trône impérial en vertu de ce mariage. Pas longtemps : elle se débarrasse de lui trois ans à peine plus tard au profit d'un de ses fidèles, Alexis I^{er} Comnène ; elle échoue toutefois à écarter son épouse, Irène Doukas, qui tente, une fois devenue veuve, de transmettre le pouvoir à sa fille et à son gendre plutôt qu'à son fils Jean II²³...

La Russie voit également émerger une très grande figure de reine avec Olga, héritière de la grande principauté de Kiev, qui exerce le pouvoir avec son époux Igor, puis seule de 945 à 964 durant la minorité de son fils Sviatoslav I^{er} ; convertie en 955, elle initie le passage de son pays au christianisme et à la culture écrite, s'oppose au « parti païen » qui joue son fils contre elle après 964, convainc son petit-fils Vladimir de parachever son action – et gagne ainsi sa place parmi les saintes couronnées.

De nombreuses femmes se retrouvent de même à la tête de leur pays en Europe de l'Ouest. Aux premiers temps de la féodalisation tout d'abord, le fractionnement de l'Empire se traduit par la montée sur le trône de filles de rois mariées à des fondateurs de royaumes ou de gigantesques comtés en cours d'autonomisation. C'est le cas d'Ermengarde, fille de l'empereur Louis II, roi d'Italie et de Provence, qui peu après la mort de son père s'installe à la tête de la Provence avec son mari Boson, frère de la reine Richilde – donc avec l'aide de Charles le Chauve ; avec l'aide, aussi, de sa mère Angelberge, aussi puissante une fois devenue veuve qu'elle l'avait été du temps de son mariage. C'est aussi le cas, déjà rencontré, de Judith, fille du même roi et première comtesse de Flandre, puisque Charles cède cette province à Baudouin au terme de l'accommodement trouvé suite à l'enlèvement de Judith, en 860. C'est encore le cas de

²³. Sur les impératrices byzantines de cette époque, voir Hill, « Imperial Women and the Ideology... », p. 76-99.

Gisèle, première duchesse de Normandie, que son père Charles le Simple marie en 911 à Rollon – qui s'est emparé de la région. Si ces places ne sont pas toujours très sûres, on l'a vu à propos de Gisèle (délaissée au profit de Popa), elles peuvent être, comme pour Judith, éminemment pourvoyeuses d'autorité.

Cette éventualité devient la règle dans la période suivante. Adélaïde de Bourgogne, qui avait permis à son second époux, le roi de Germanie Otton, de coiffer la couronne d'Italie, joue durant toute sa vie d'épouse un rôle politique considérable. C'est également le cas de sa belle-fille l'impératrice Théophano, désignée *coimperatrix* par son époux Otton II, comme on l'a vu. Après la mort de ce dernier, en 983, la puissance accumulée par les deux femmes leur permet de rester aux affaires durant la minorité de l'héritier, âgé de trois ans seulement. Théophano prend alors du galon ; désignée, dans les diplômes de son fils, *dilecta genitrix et consors regnorum nostrorum* (« mère bien aimée, associée à notre règne »), elle est également, dans certains de ses propres actes, *Theophanius gratia divina imperator augustus* (« par la grâce divine empereur auguste »)²⁴. La singularité de sa position ne lui permet assurément pas d'aller plus loin. Cette double présence féminine à la tête de l'Empire se termine au bout de huit ans, à la mort de Théophano ; Adélaïde reste seule au pouvoir, jusqu'à ce qu'Otton III soit déclaré majeur, en 994.

Au début du XI^e siècle, la reine d'Angleterre Emma de Normandie compte parmi ces femmes « incontournables » qui se font quelque peu forcer la main, puisqu'elle épouse en 1017 le vainqueur de son mari Ethelred, Cnut le Danois, qui s'assoit ainsi sur le trône d'Angleterre ; loin d'être une potiche, toutefois, elle acquiert avec lui une puissance qu'elle utilise ensuite, durant de longues années après sa mort, pour travailler à la conservation ou à la restauration du trône d'Angleterre – fort convoité alors²⁵. C'est l'époque où Agnès de Poitou, comme nous l'avons vu, dirige l'Empire romain germanique durant une dizaine d'années, favorisant l'arrivée des réformateurs sur le trône de Pierre, avant d'être évincée par l'entourage de son fils. À la fin du siècle suivant, Aliénor assume seule le gouvernement de l'Angleterre durant cinq ans, de la mort de son époux au retour de croisade de son fils Richard, qu'elle va délivrer des prisons allemandes en portant elle-même sa rançon à son geôlier, l'empereur Henri VI.

Le cas de Mathilde « l'Empress » (« l'impératrice ») témoigne quant à lui des difficultés qui se dressent devant les héritières de royaumes. Mathilde est l'unique enfant vivant de sainte Mathilde et d'Henri « Beauclerc », qui meurt en 1135 après avoir demandé à ses vassaux de lui prêter serment de fidélité. Veuve sans enfant de l'empereur Henri V (trente-deux ans de plus qu'elle), elle est alors remariée depuis sept ans à Geoffroy le Bel, fils du comte Fouques V d'Anjou (neuf ans de moins) dont elle a un fils, le futur Henri II « Plantagenêt ». L'ancienne impératrice coiffe donc, au décès de son père, les couronnes ducale et royale de Normandie et d'Angleterre. La jeunesse de son fils – deux ans – pousse cependant un ambitieux à lui contester la couronne : son neveu Étienne de Blois, soutenu par son frère l'évêque de Winchester, tandis que Mathilde est pour sa part secondée par son demi-frère Robert de Gloucester. Après la bataille de Lincoln, en septembre 1139, l'Angleterre est scindée en trois : Étienne se fait reconnaître roi dans l'est du pays, tandis que le nord sombre dans l'anarchie et que l'ouest demeure fidèle à Mathilde. Après des années de guerre et la mort du seul fils d'Étienne (1153), celui-ci accepte de reconnaître comme son successeur le fils de la reine ; Henri « Plantagenêt » devient donc, l'année suivante, à vingt ans, roi d'Angleterre.

²⁴. Le Jan, *Femmes, pouvoir et société...*, p. 46.

²⁵. Sur ce personnage, voir Stafford, « Emma : The Powers of the Queen... ».

Trois ans plus tôt, sa mère l'a investi de la couronne ducale de Normandie, puis la mort de son père l'a fait comte d'Anjou (1051), puis son mariage avec Aliénor l'a fait duc d'Aquitaine et de Poitou (1052)... Nul ne pouvait plus lui contester quoi que ce soit, mais sans la longue résistance de Mathilde « l'Empress », il n'aurait certainement été qu'un grand seigneur de France.

Cette configuration – l'héritage d'un grand royaume par une femme, faute d'héritier mâle – ne se retrouve pas en France durant cette période, mais il s'en trouve une plus extraordinaire, comme on l'a vu : l'héritage du royaume par une femme, en présence même d'héritier mâle. Étonnée de voir Hugues « s'effacer » devant sa sœur, puis devant sa belle-sœur Gerberge, la postérité le dotera de divers surnoms, dont « le Grand », et aussi « le faiseur de rois », comme pour maquiller en projet délibéré son impuissance à monter sur le trône à trois reprises. C'est oublier non seulement les rapports de force dont il a été question plus haut, mais aussi les arrangements familiaux et politiques intervenus pour acheter sa neutralité, et encore les efforts qu'il fit pour s'emparer de la couronne. Au-delà de ce cas unique, qui encore une fois aurait pu faire jurisprudence si Emma avait eu des enfants, les femmes qu'on trouve seules au pouvoir en France sont toutes des veuves de roi mères de garçons.

La première de la période, Edgive de Wessex, est un cas particulier puisqu'elle est une reine exilée, ou plus exactement repartie dans sa patrie d'origine. En effet, après la capture de Charles le Simple, en 923, elle s'est réfugiée en Angleterre avec leur fils unique, Louis. En 926, alors qu'Emma et Raoul règnent en France, leur frère et beau-frère Hugues le Grand parvient à épouser Edhilde de Wessex, la propre sœur d'Edgive, peut-être dans le but de désamorcer l'hostilité de la parentèle de Charles le Simple au cas où il prendrait le pouvoir à la suite de Raoul. La couronne anglaise place toutefois une troisième sœur, Édith, sur l'échiquier européen, en la mariant au roi de Germanie, Otton, en 929 – l'année même où Charles rend l'âme dans sa prison. Aussi, lorsque sept ans plus tard Raoul décède, le maillage international autorise-t-il Edgive à revenir en France avec Louis, qui monte d'autant plus facilement sur le trône que Hugues n'a toujours pas d'enfant. Hugues s'impose néanmoins au gouvernement et se fait nommer *dux Francorum* ; mais à peine un an plus tard, il est rétrogradé : Louis et sa mère, après l'avoir amadoué, l'ont renvoyé dans les cordes. Hugues épouse alors Hadwige de Germanie (938), sœur d'Otton, talonné par Edgive qui contre-attaque l'année suivante en faisant épouser à Louis (dix-huit ans) la propre sœur d'Hadwige, Gerberge (vingt-trois ou vingt-quatre ans, veuve et déjà mère). Puis Edgive se remarie avec... Herbert de Vermandois, l'oncle d'Emma et d'Hugues, l'homme qui avait tenu son mari prisonnier ! Nouvelle (et sans doute dernière) manœuvre pour empêcher Hugues de serrer de trop près la couronne de France... Réussie.

Gerberge est un autre cas particulier : elle cumule les positions de pouvoir en solo. Le conflit avec Hugues, désormais ouvert, provoque en effet de nombreux affrontements dont certains sont d'une gravité exceptionnelle. En 941, elle assume la défense militaire de Laon tandis que Louis combat sur d'autres fronts. En 942, il se trouve complètement isolé par une coalition de grands féodaux dirigée par Hugues ; Gerberge parvient à faire jouer sa parentèle, qui le remet en selle provisoirement. En 945-946, il tombe aux mains de ses ennemis ; Gerberge fait à nouveau intervenir son frère Otton, ainsi que le beau-frère de celui-ci, le roi d'Angleterre ; sous ces pressions, Hugues finit par relâcher Louis, moyennant la cession de Laon. En 949, elle doit encore en appeler à ses proches pour faire desserrer l'étau autour de Louis. En 953, au contraire, Hugues cherche à se réconcilier avec le roi ; il demande alors l'intercession de Gerberge, qu'il accueille chez

lui avec tous les honneurs²⁶. Louis IV meurt cependant accidentellement l'année suivante, laissant un fils de treize ans, Lothaire. Gerberge ne peut que faire de la place à Hugues, oncle par alliance du jeune roi en vertu de son mariage avec Hadwige. Un autre oncle, cependant (un oncle maternel, celui-là), s'interpose pour « sécuriser l'héritage » : Brunon, archevêque de Cologne, frère de Gerberge et d'Otton. Pas pour longtemps, d'ailleurs : Hugues n'en a plus que pour trois ans à vivre. L'année de sa mort, toutefois, il réalise un coup de maître : il marie son fils cadet avec l'héritière de Bourgogne, élargissant ainsi très fortement son influence – dont l'aîné seul, Hugues Capet profitera. Gerberge demeure donc au pouvoir avec son fils, jusqu'à la fin de la décennie officiellement, mais sans doute plus tardivement en réalité car de nombreuses chartes sont souscrites pour elle par Lothaire jusqu'en 968²⁷. On ne saurait par ailleurs voir d'autre main derrière le mariage de ce dernier avec Emma d'Italie, sa nièce par alliance, en 965. Cette dernière n'aura pas la même autorité sur son propre fils, Louis V, monté sur le trône à dix-neuf ans ; malgré un poids politique reconnu par ses vassaux, qui lui prêtent serment en même temps qu'au nouveau roi, le jeune roi (ou son entourage) se débarrasse(nt) d'elle sans ménagement.

L'avant dernière femme que nous croisons ici est une lointaine descendante de la grande-princesse Olga : Anne de Kiev, troisième épouse de Henri I^{er} et mère de ses quatre enfants. Les sources attestent que cette femme belle, sportive et remarquablement cultivée est associée au pouvoir dès avant la mort de son époux, puisqu'on possède des diplômes signés de sa main depuis 1058. Son fils aîné, Philippe I^{er}, est sacré l'année suivante, à l'âge de huit ans. Lorsque le roi décède, en 1060, Anne exerce donc le pouvoir tout naturellement, signant désormais les diplômes de leur deux noms : *Philippus rex cum matre sua regina* (« Philippe roi avec sa mère reine »). Anne partage cependant la tutelle de ses enfants avec le comte Baudouin VI de Flandre, son beau-frère, comme l'avait prévu le défunt roi. Celle qui signe parfois en alphabet cyrillique *Anna reina* fait alors une chose étrange, soit qu'elle n'ait pas totalement intégré les usages français, soit qu'elle ait décidé de ne pas les suivre : elle se remarie presque immédiatement avec Raoul de Crépy, comte de Valois (neveu de Baudouin), par ailleurs déjà marié lui-même – et bientôt excommunié. Le scandale est toutefois passager. Tandis que son époux seconde militairement son fils, elle se déplace avec lui, prend les décisions en son nom, assume la totalité du pouvoir jusqu'en 1066, et elle y participe encore sporadiquement dans les années suivantes²⁸.

La dernière, Adèle de Champagne, est sans doute celle dont les marges de manœuvre furent les plus réduites. À cela rien d'étonnant, puisqu'elle ne règne pas durant une minorité royale mais durant une absence de son fils – et que ce fils est Philippe Auguste. À la mort de Louis VII, en effet, le pouvoir lui a échappé ; Philippe n'avait pourtant que quinze ans, mais on a vu avec quelle célérité le jeune roi, sacré un an auparavant, a d'emblée repoussé toute idée de tutelle en se mariant de son propre chef. En 1190 en revanche, à la veille de partir en croisade, il confie les rênes du royaume ainsi que la garde de son propre fils Louis à sa mère Adèle et à Guillaume, archevêque de Reims, frère de celle-ci – l'oncle maternel, toujours. Comme il a eu avec eux de graves démêlées, il prend soin avant de partir de faire rédiger un long document spécifiant les limites de leur pouvoir, et met parallèlement en place un conseil de bourgeois parisiens, à qui il laisse notamment le sceau royal. La reine ne fait donc guère qu'expédier les affaires

²⁶. Voir Verdon, « Les femmes et la politique... », p. 109, « Les sources... », p. 136.

²⁷. *Ibid.*, p. 136, 150.

²⁸. *Ibid.*, p. 151. Voir Olivier-Martin, *Les Régences et la majorité...*, p. 1-26.

courantes – durant un temps d'ailleurs assez bref, puisque Philippe revient dix-huit mois plus tard²⁹.

Quant à Blanche de Castille, qui se verra deux fois chargée de la conduite du pays et exercera le pouvoir une trentaine d'années, elle occupe de ce point de vue une position charnière entre cette période et la suivante, à la fois reine aux pleins pouvoirs et dirigeante diffamée. Sa carrière sera évoquée dans le chapitre suivant.

*
* *

Les transformations profondes qui caractérisent l'âge féodal se traduisent donc, en Europe de l'Ouest et notamment en France, par une montée en puissance sans précédent des femmes de l'élite, dans tous les aspects de la vie sociale, religieuse, culturelle et politique. Ce n'est pas que les obstacles les plus puissants s'élevant sur la voie de l'égalité des sexes aient disparu : l'ancestrale domination du mari sur l'épouse, la primauté donnée au garçon sur la fille, la masculinité exclusive du clergé, sont toujours en place ; par ailleurs, une nouvelle entrave est née durant cette période, avec le resserrement des liens lignagers favorisant les mâles. C'est plutôt que nombre de ces obstacles se sont neutralisés, dans un contexte où les ambitions contradictoires des grands acteurs politiques les conduisaient à s'appuyer sur les femmes ou à les favoriser pour une raison ou une autre. Pour capter les principautés, les aristocraties ont dû inventer un nouveau type de transmission des fiefs, et ont créé les *dames*, non plus épouses de seigneurs mais seigneurs elles-mêmes : *ducissa*, *comitissa*, *vicecomitissa*, voire *dux* comme Béatrix de Haute Lotharingie une fois devenue veuve. Pour s'imposer à des couches sociales de plus en plus privées de leurs anciennes libertés, les nouvelles élites ont dû mettre en relief les attributs de leur pouvoir, souvent liés (dans leur système de valeurs) à des femmes. Pour s'imposer à l'ensemble de leurs vassaux et arrière-vassaux, les rois ont dû protéger les héritières, ou du moins garantir leur existence. Pour établir sa suprématie spirituelle, l'Église a dû s'opposer aux plus grands laïcs, et notamment dresser des bornes à leur toute-puissance d'hommes. Quant aux femmes, elles ont profité de ces contradictions : elles se sont saisies de toutes les occasions possibles d'accompagner ces mutations, de les approfondir et de les orienter à leur profit.

Ces synergies originales ont abouti à un rééquilibrage général des relations entre les sexes : « on s'accoutumait, à la fin du XII^e siècle, à voir les vassaux s'agenouiller devant elles les mains jointes, les plaideurs écouter leurs sentences³⁰ », admet Georges Duby. Plus notable encore, les nouveaux rapports de sexe issus de ce rééquilibrage ont suscité une adhésion consciente et même un engouement, que traduit le succès immense de la courtoisie. Certains historiens parlent même, pour la période 1180-1230 et pour ce qui concerne la société aristocratique provençale, d'une « renaissance féministe³¹ ». Mais ce n'est pas seulement en Europe de l'Ouest que la situation des femmes de la noblesse s'est globalement améliorée : le phénomène touche « toute l'Europe centrale, Pologne et Bohême comprise³² ». Et cette amélioration ne concerne pas seulement les femmes de l'élite : au-delà de la diversité des coutumes, les femmes dans toutes les classes sociales vendent, achètent, négocient des contrats, travaillent, témoignent en justice, rédigent

²⁹. Voir Olivier-Martin, *Les Régences et la majorité...*, p. 29-45.

³⁰. Duby, *Dames du XII^e siècle...*, vol. 2, p. 220.

³¹. Amado, « Femmes entre elles... », p. 126.

³². Muzzarelli, « Des poissons difficiles... », p. 97.

leur testament, bien souvent sans qu'il soit mention d'autorisation de leur père ou de leur mari³³. La littérature, quant à elle, enregistre ces évolutions bien au-delà du roman courtois : dans différents récits ressortissant à d'autres genres, l'héroïsation progressive des personnages féminins va jusqu'à s'accompagner d'un affadissement des personnages masculins, comme dans le récit bien connu d'*Aucassin et Nicolette*, qui date de la fin du XII^e siècle.

Si cette évolution ne paraît pas déranger outre mesure la société dans son ensemble, elle n'est pas sans déplaire à certains, et notamment à ceux qui paient le plus cher tribu aux mutations de la période : les clercs. Premiers témoins, bien souvent, de la consolidation de la position des femmes de la noblesse, premiers mis à contribution pour chanter les mérites de cette mutation et ceux des femmes qui en sont les bénéficiaires, ils sont aussi les premiers visés par le renforcement des règles disciplinaires prôné par les réformateurs, c'est-à-dire exclus de l'adoucissement général des usages mondains – ou du moins fermement invités à s'en exclure d'eux-mêmes. Tandis que des moines chroniqueurs stigmatisent la « féminisation » des hommes et leur désir de plaire aux femmes, tandis que les conseillers de l'empereur Henri III s'inquiètent de le voir épouser une Française – tant est grande, à leurs yeux, la décadence des mœurs dans ce royaume³⁴ –, certains écrivains commencent à regimber ou à se dérober face aux « commandes » qu'on leur adresse. Chrétien de Troyes laisse des disciples terminer son *Lancelot* pour se tourner vers les aventures plus viriles du Graal, où aucune Guenièvre n'impose plus sa personnalité rayonnante aux héros. André le Chapelain défait, dans la seconde partie de son traité sur l'amour courtois, ce qu'il avait fait dans la première : à la manière d'Ovide, il offre après l'*ars amandi* (l'« art d'aimer ») des *remedia amoris* (« remèdes contre l'amour »), produisant un texte déconcertant³⁵. L'auteur du *Roman de Thèbes* glisse entre deux éloges de Jocaste : « on a tôt fait d'entraîner une femme et de lui faire faire tout ce qu'on veut³⁶ »... Ces dissonances, toutefois, sont encore isolées à la fin du XII^e siècle. Les clercs sont plus nombreux que jamais, mais le gros des célibataires forcés est toujours confiné avec ses frustrations derrière les murs des monastères, et les séculiers sont encore pour l'essentiel en osmose avec la chevalerie. Deux freins qui vont lâcher en quelques décennies.

³³. Voir Pernoud, *La Femme au temps des cathédrales...*, p. 237 et suiv.

³⁴. *Ibid.*, p. 298, et Bezzola, *Les origines et la formation...*, partie 2.

³⁵. Sur « l'interprétation douteuse » du *De Amore*, voir Zink, *Littérature française...*, p. 100.

³⁶. Cité par Paupert, « les personnages féminins... » (*Thèbes*, v. 441-442).